



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-124

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires / Direction / Direction

19-2023-10-02-00001 - Arrêté de subdélégation de signature de la directrice
départementale des territoires de la Corrèze (12 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires /
Direction

19-2023-10-02-00001

Arrêté de subdélégation de signature de la
directrice départementale des territoires de la
Corrèze



Direction

**Arrêté de subdélégation de signature
de la directrice départementale des territoires de la Corrèze**

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret IOMA2221237D du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES, en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 19-2021-12-09-00004 du 09 décembre 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté n° INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de Madame Marion SAADÉ, en qualité de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2022-08-23-00027 du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Madame Marion SAADÉ chargée d'exercer les fonctions de directrice départementale des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences les décisions énumérées dans les annexes jointes au présent arrêté ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de la Corrèze.

ARRÊTE

Article 1^{er} – En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 19-2022-08-23-00027 du 23 août 2022 et dans la limite de l'article 2 du même arrêté, subdélégation de signature est donnée à Monsieur François VÉRILHAC, directeur départemental adjoint des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes visés à l'annexe de l'arrêté susvisé, à l'exception des dossiers signalés par la directrice comme devant être signés par elle-même.

Article 2 – Dans la limite de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 19-2022-08-23-00027 du 23 août 2022, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints, référents territoriaux, responsables de pôle et instructeurs désignés nominativement ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions, pour ce qui concerne les décisions précisées dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Direction		
Patrick Hannover	Réfèrent territorial secteur de Brive	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		d-chasse 4d22 et 4d23
		e-pêche 4e8 et 4e9
Service environnement de la police de l'eau et des risques (SEPER)		
Chrystel Sgard	Cheffe de service	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (1 à 8)
		c-biodiversité 4c (1 à 10)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 9)
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Victor Dufour	Chef d'unité qualité et protection des milieux aquatiques	1 - administration générale :
		a-personnel
		1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 4)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)
Delphine Alunès	Cheffe d'unité gestion de la ressource en eau	1 - administration générale :
		a-personnel
		1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		b-eau et milieu aquatique 4b (1 à 7)
Léane Javaloyes	Cheffe de l'unité biodiversité, chasse, pêche	1 - administration générale :
		a-personnel
		1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		c-biodiversité 4c (1 à 10)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Marie-Pierre Kernanet	Adjointe à la cheffe de service et cheffe d'unité risques et politique de l'eau	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (1 à 8)
		c-biodiversité 4c (1 à 10)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 9)
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Service de l'économie agricole et forestière (SEAF)		
Olivier Blandin	Chef de service	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et Forêt :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
		c-structures agricoles 5c (1 à 3)
		d-forêts 5d (1 à 9)
		e-développement rural 5e1,
		f-aides conjoncturelles 5f1
		g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2
h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2		
Éric Delannoy	Adjoint au chef de service et chef d'unité gestion des crises et suivi des filières	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et forestière:
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
		c-structures agricoles 5c (1 à 3)
		d-forêts 5d (1 à 9)
		e-développement rural 5e1
		f-aides conjoncturelles 5f1
		g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2
h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Catherine Leyrat	Cheffe d'unité contrôles, foncier agricole et forestier	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		5 – Économie agricole et forestière
		c-structures agricoles 5c2, 5c3h
Sylvie Charissoux	Cheffe d'unité production agricole et agro-environnement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		5 - Économie agricole et forestière :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
Jean Guillaumie	Chef d'unité forêt filière bois	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		d-forêts 5d (1 à 8)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Service études et stratégies territoriales (ESTER)		
Joëlle Deschamps	Cheffe de service	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1 b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État)) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Emmanuel Bestautte	Adjoint à la cheffe de service et chef d'unité cohérence territoriale et études	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1 b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État)) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Alexis Imbert	Adjoint au chef d'unité cohérence territoriale et études	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1
Sophie Mermet	Cheffe d'unité urbanisme opérationnel	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État)) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Marie-Laure Tixeront	Responsable du centre instructeur ADS et suppléante de la responsable police de l'urbanisme	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État)) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Annie Tartarin	Responsable police de l'urbanisme et suppléante de la responsable du centre instructeur ADS	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État)) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Nathalie Boisserie	Instructrice ADS et projets complexes	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
Christine Tholy	Cheffe de la mission conseil juridique	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
Thierry Peyrichoux	Chef d'unité planification	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021																		
Service habitat et territoires durables (SHTD)																				
	Chef (fe) de service	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="695 277 1388 322" style="text-align: center;">1 - Administration générale :</td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 322 1388 400"> a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 400 1388 445" style="text-align: center;">2 - Construction et logement :</td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 445 1388 557"> a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 557 1388 636"> b-amélioration de l'habitat 2b1 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 636 1388 714"> d-actions diverses 2d1 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 714 1388 815"> e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 815 1388 893"> f-conventionnement 2f1 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 893 1388 972"> g-action dans le domaine social 2g1 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 972 1388 1050"> h-divers 2h (1 à 3) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1050 1388 1095" style="text-align: center;">3 - Aménagement foncier et urbanisme :</td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1095 1388 1173"> e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1173 1388 1252" style="text-align: center;">4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :</td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1252 1388 1330"> f - bruit 4f1, 4f2 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1330 1388 1375" style="text-align: center;">6 - Circulation routière - sécurité</td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1375 1388 1453"> a-circulation routière 6a (1 à 4) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1453 1388 1532"> c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="695 1532 1388 1628"> d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2 </td> </tr> </table>	1 - Administration générale :	a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12	2 - Construction et logement :	a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11)	b-amélioration de l'habitat 2b1	d-actions diverses 2d1	e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)	f-conventionnement 2f1	g-action dans le domaine social 2g1	h-divers 2h (1 à 3)	3 - Aménagement foncier et urbanisme :	e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)	4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :	f - bruit 4f1, 4f2	6 - Circulation routière - sécurité	a-circulation routière 6a (1 à 4)	c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2	d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2
1 - Administration générale :																				
a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12																				
2 - Construction et logement :																				
a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11)																				
b-amélioration de l'habitat 2b1																				
d-actions diverses 2d1																				
e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)																				
f-conventionnement 2f1																				
g-action dans le domaine social 2g1																				
h-divers 2h (1 à 3)																				
3 - Aménagement foncier et urbanisme :																				
e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)																				
4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :																				
f - bruit 4f1, 4f2																				
6 - Circulation routière - sécurité																				
a-circulation routière 6a (1 à 4)																				
c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2																				
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2																				

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Magali Teyssandier	Adjointe au (à la) chef (fe) de service et cheffe d'unité habitat et logement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11)
		b-amélioration de l'habitat 2b1
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e (1 à 5)
		f-conventionnement 2f1
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Alain Bordes	Chef d'unité territoire inclusif et mobilités	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
Philippe Moulinoux	Chef d'unité transition énergétique et qualité de la construction	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
Bruno Noailhac	Chef de la mission éducation et sécurité routières	1 - administration générale
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
		d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2

Article 3 - Subdélégation est donnée aux cadres de permanences pour toute décision, notification et tout acte nécessaire en matière de circulation routière (astreintes de décisions) dans le cadre de leurs missions.

Article 4 - Les subdélégations de signature visées aux articles 2 et 3 qui précèdent ne s'appliquent pas :

- aux dossiers signalés expressément par la directrice départementale des territoires comme devant être signés par elle-même ;
- aux décisions relatives à des pénalités financières ressortant de régimes d'aide ;
- aux mises en demeure.

Article 5 - L'intérim des chefs de service (SEAF, SHTD, SEPER, ESTER) est assuré par leur adjoint ou un autre chef de service ou un chef d'unité désigné par décision du chef de service concerné. L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.

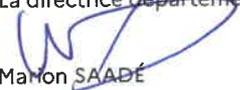
Article 6 - L'arrêté de subdélégation de signature n° 019-2023-09-01-00001 du 1^{er} septembre 2023 est abrogé.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 8 - La directrice départementale des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 2 OCT. 2023

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires


Marion SAADÉ